

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

COMMUNE D'ARCINGES

Compte rendu du Conseil municipal de la Commune d'Arcinges en date Du 5 Juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le 5 Juillet à 19 h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Grosdenis, Maire.

Présents : Aline Augagneur, David Baudier, Laurent, Henri Grosdenis, Maire-Laure Brise, Jean-Philippe Poyet, Céline Brumaire, Stéphane Larger, Jacques Trichard, Virginie Lecouffe.

Absent excusé : Leslie Paput, Laurent Dubouis.

Secrétaire de séance : Stéphane LARGER.

Le Conseil municipal :

- Approuve le compte rendu du Conseil du 17/05/21.

Travaux réseaux d'eau : Présentation des devis et demandes de subventions

- Monsieur le Maire propose de revenir sur les travaux envisagés dans les 2 réservoirs à la Forêt.

Des demandes de devis ont été faite à Véolia :

- pour l'équipement d'un compteur de sectorisation au lieu-dit Pelonières, montant 12033,00 HT.
- pour la télégestion compteur réservoir de la Forêt, montant 1648.00 HT

Ces travaux bénéficient d'une aide de 70% par l'agence de l'eau.

Une nouvelle demande de chiffrage de travaux pour le réservoir de la Forêt afin de le garder en réserve incendie sera demandée à CHAVAGNY TP pour la pose d'une colonne et d'un poteau incendie. Il n'y a pas d'aides de subvention pour ces travaux.

Travaux voirie :

- Monsieur Le Maire fait le point sur les travaux de voirie.

L'enrobé de la cour de la maison louée par la commune à Mr ET Mme MERCIER a été posé : ces travaux sont donc terminés.

Pour les travaux à venir, il est projeté de faire avant la fin de l'année 2021, l'impasse des Pelonières pour un montant de 2044.00 HT les Chemin du Coucou 2287.00 HT, Chemin du Bouillon : 2670.75 HT, Chemin des grandes Gouttes 2509.00 HT et Chemin de Fagot 1598.00HT. Sinon la subvention sera perdue.

Convention ADS : approbation Avenant 1 :

- Monsieur le Maire présente un avenant concernant la convention de création d'un service commun entre la commune d'Arcinges et la communauté de commune pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

L'objet est la mise à disposition par la commune de Pouilly sous Charlieu d'un agent à plein temps si besoin pour faire face à la demande importante de dossiers d'autorisation d'urbanisme à partir du 1^{er} Avril 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de signer cette convention.

Point coût dossiers ADS :

- Monsieur le Maire présente la participation au service commun intercommunal ADS :

AURORISATIONS D URBANISME	COUT A L'ACTE
CU	70.82 EUROS
DP	82.62 EUROS
DP1	59.02 EUROS
DP2	94.43 EUROS
PA	141.64 EUROS
PC	118.04 EUROS
PD	47.21 EUROS

Point sur les dotations de l'état :

- Monsieur le Maire fait le point sur les dotations de l'état

Dotations
Direction Générale des Collectivités Locales

ACCUEIL | DOTATIONS EN LIGNE | SYNTHÈSE DES MONTANTS DE DGF | CRITÈRES DE RÉPARTITION DES DOTATIONS | NOTES D'INFORMATION SUR LA RÉPARTITION DES DOTATIONS

Fiche Dotations commune : 42007 - ARCINGES
Année de répartition : 2021

Caractéristiques physiques et financières de la commune

Code INSEE	42007
Nom de la commune	ARCINGES

Dotations, attribution et contribution au titre des fonds de péréquation

D.G.F. montant total	30 915
Dotation élu local (DPEL)	4 541
D.G.F. des communes : dotation forfaitaire (DF)	19 953
D.G.F. des communes : dotation d'amorçage	-
D.G.F. des communes : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)	0
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "bourg centre" (DSR BC)	0
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "péréquation" (DSR P)	9 398
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "cible" (DSR C)	0
D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation (DNP)	1 564
D.G.F. des communes : dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM)	0
FSRIF : Prélèvement de la commune	-
FSRIF : Versement au profit de la commune	-
FSRIF : Solde de la commune	-

DOCL Dotations - Version 3.2 - mars 2019

Divers :

- Retour sur la facture eau-assainissement le délai de facturation a été reporté au 30.07.2021 suite à un paramétrage TIPI demandé par le Trésor Public.
- Une habitante de la commune a pour projet de s'installer comme maraîcher pour cultiver et vendre des légumes. Elle doit avoir 1ha500 de terrain pour pouvoir réaliser son projet d'installation. Elle est actuellement en recherche de parcelles. Nous allons l'accompagner dans cette démarche.
- De nouveaux habitants de la commune propose d'organiser une brocante pour financer une association pour la sauvegarde des chats. L'association se propose de faire payer les exposants et gardera cette recette pour l'association et la recette de la buvette pourrait revenir au comité des fêtes et au café.
- La com-com a signé une convention avec TV Brionnais pour un montant de 5000 euros annuel pour retransmettre les Conseil Communautaires en direct et faire un reportage sur chaque village de la communauté de commune.
- Suite à la mise en vente des 2 dernières parcelles constructibles, nous aurons des travaux de voirie et de raccordement eau et assainissement à prévoir peut-être assez rapidement.